

RCS : THIONVILLE

Code greffe : 5753

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THIONVILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00431

Numéro SIREN : 843 923 905

Nom ou dénomination : A+ RENOV

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2022 sous le numéro de dépôt 587

2022 A 587
DEPOSE le 14/03/22
LE CLERK
TRIBUNAL JUDICIAIRE

A+ RENOV
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 26 rue de la République, 57240 KNUTANGE
843 923 905 RCS THIONVILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 11 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 11 janvier,
A 10 heures,

Les associés de la société A+ RENOV se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 26 rue de la République 57240 KNUTANGE, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude LASCAUX, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Tom VINASCHI est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

u AV

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Claude LASCAUX de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société GROUPE WELLKHOME,
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros,
ayant son siège social 26 rue de la République 57240 KNUTANGE,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés
sous le numéro 907 776 876 RCS THIONVILLE,
représentée par Monsieur Claude LASCAUX, en qualité de gérant,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Claude LASCAUX



Le secrétaire
Tom VINASCHI



GROUPE WELLKHOME
« Acceptation des fonctions de Président »



Acceptation des Fonctions du Président